

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 20 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

DATE DE CONVOCATION
13/03/2023

DATE D’AFFICHAGE
13/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
19
VOTANTS
25

Étaient présents

M. Gérard LENEVEU, M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, M. Frédéric LACOUR.

Absents excusés

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Damien de WINTER
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
Mme Naïma ANNOUCHE donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Absents non excusés

Mme Edith LE ROUX
M. Nicolas DURAND

Secrétaire de séance : M. Frédéric LACOUR

Délibération n° 23.03.20/07

Objet / Personnel municipal / Modification du tableau des effectifs

Monsieur Damien de WINTER, Maire-Adjoint, responsable de la commission du Personnel, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'entreprendre une modification du tableau des effectifs pour l'année 2023.

En effet, Monsieur de WINTER indique que suite à la demande d'un agent en vue d'intégrer la filière culturelle, mais également suite à un départ à la retraite, le tableau des effectifs de la commune doit être actualisé en conséquence.

Il précise également qu'il est nécessaire de prendre en compte les avancements de grade pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur de WINTER, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT l'intégration d'un agent à la filière culturelle, ainsi qu'un départ en retraite,

CONSIDÉRANT les avancements de grade pour l'année 2023,

APPROUVE la création :

- d'un poste d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps complet,
- d'un poste d'Agent de maîtrise principal, à temps complet,

Et

APPROUVE la suppression :

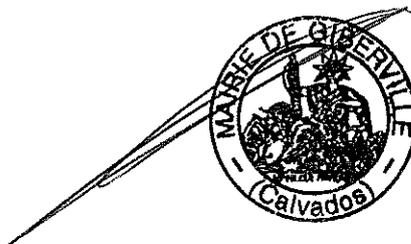
- d'un poste de Rédacteur, à temps complet,
- d'un poste d'Agent de maîtrise, à temps complet,
- d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet,

DIT que la date d'effet de cette disposition est fixée au 1^{er} avril 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Frédéric LACOUR

Le Maire,
Gérard LENEVEU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20230320-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023